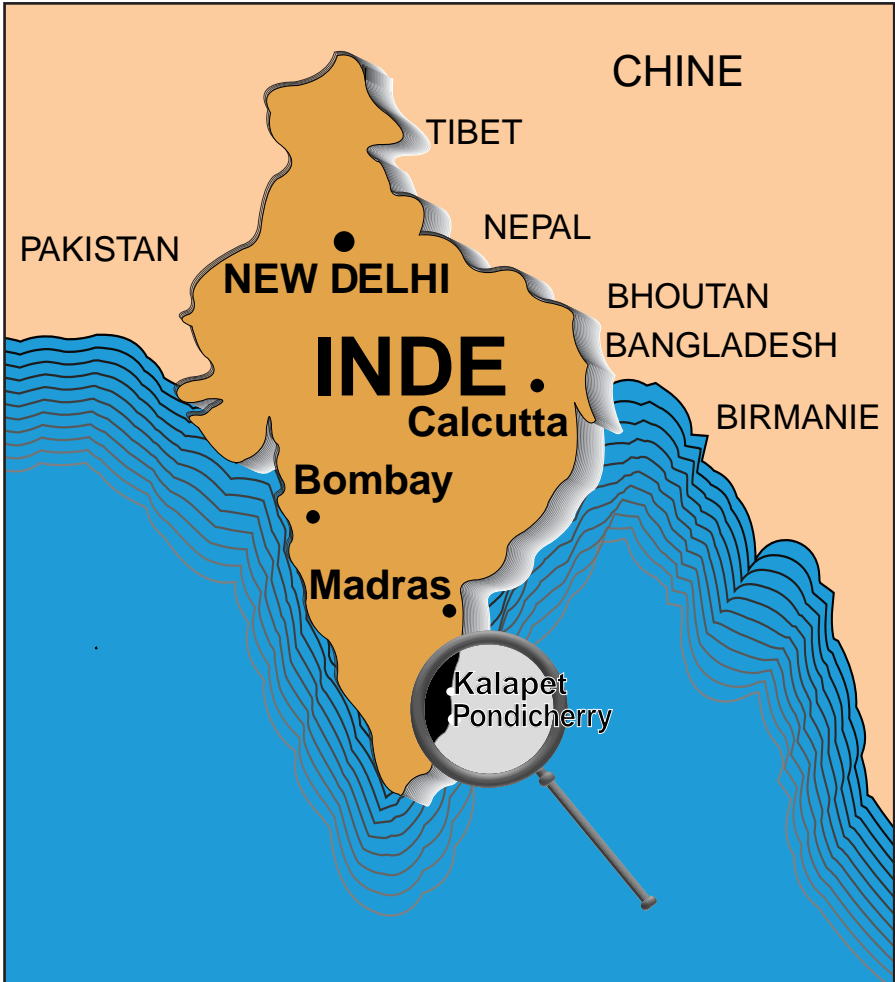




L' HOMME POUR L' HOMME PAR L' HOMME



Mai 2000

3H 21 rue du Gard  
60400 NOYON

# Qui est «3H» ?

Depuis la création de notre association, nous avons défini une ligne de conduite, éthique que nous avons suivie.

Nous avons décidé de rédiger un document qui la décrit, en effet il nous semble pertinent de nous présenter sous cet aspect.

Nous nous interdisons toute forme de discrimination, citons l'ARTICLE 15 de nos STATUTS:

**«Cette association est :**

***Apolitique***

***Areligieuse***

***Araciale***

***Il est important que ces membres, notamment les membres du bureau, s'efforcent de respecter ces trois points.»***

Bien sûr, chacun de nous a son opinion propre et des activités personnelles, mais dans le cadre de notre association, nous avons à cœur de respecter ces principes et en tant que Président, j'y veille particulièrement.

Nous avons également comme objectif de travailler avec des partenaires locaux qui respectent l'éthique que nous avons définie, (des O.N.G.). À Kalapet, nous avons comme partenaires des Religieuses de la congrégation St Joseph de CLUNY, bien sûr, elles sont chrétiennes mais elles respectent «l'éthique que nous avons définie» c'est-à-dire, ne pas faire de préférences pour cause de race, religion ou politique.

**D'**autre part, elles sont «stables» dans leur action et dans le temps, il y a aussi le fait qu'elles ne sont pas hindouistes et ne font, par conséquent, partie d'aucune caste, ce qui, hormis toute considération religieuse, est un atout non négligeable. Lors des campagnes de vaccination organisées par le gouvernement, quand l'infirmière ou le docteur qui fait la vaccination fait partie de telle ou telle caste, il s'interdit de toucher à telle ou telle personne du fait de son appartenance à une certaine caste, ce qui réduit d'autant l'efficacité de la campagne. Nous ne souhaitons faire aucune distinction quelle que soit la caste de l'enfant que nous aidons c'est pourquoi, le fait que notre partenaire ne soit pas dans cette problématique, est une garantie pour nous.

**U**n projet, pour qu'il soit soutenu par nous, doit "être demandé par la population", ou à défaut correspondre à un "réel besoin". Pour que notre action soit efficace et durable, il est indispensable qu'il y ait une participation de la population aux projets que l'on entreprend, qu'elle y participe dans la mesure de ses moyens.

**N**otre action s'inscrit dans le temps, nous avons pour objectif d'aider la population à évoluer, pour ce faire, nous entreprenons d'aider certains projets, (que nous décidons au cours de réunions d'assemblée) puis nous assurons un suivi de ces projets. D'autre part, nous mettons progressivement en place un système pour contrôler que les fonds que l'on envoie servent bien à ce pourquoi on les destine, par exemple à Kalapet depuis Janvier 1997, une comptabilité est tenue qui détaille l'utilisation des fonds que nous envoyons.

**B**ien sûr, nous faisons confiance à nos partenaires, cependant nous avons besoin de rendre des comptes à nos adhérents, c'est dans ce but que nous avons demandé à notre partenaire de tenir une comptabilité spécifique, concernant les fonds que nous envoyons.

# Pourquoi Kalapet

Au cours d'un voyage en Inde, je cherchais un projet qui se rapproche de ce que l'on a défini lors de réunions antérieures.

Le projet qui correspondait le plus à notre désir, était celui de "Kalapet" ; un village de pêcheurs où une mission de religieuses de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny est installée. Celle-ci est dirigée par une "Maison Mère" qui se trouve à Paris, rue Méchain dans le 14<sup>e</sup>, qui assure le suivi de notre aide aux enfants de Kalapet.

Nous avons également eu pour souci que notre aide à ces enfants soit hors du contexte d'une religion, c'est-à-dire qu'un enfant ne soit pas privilégié par rapport à un autre de par sa croyance religieuse. Nous sommes rassurés par le fait que les religieuses de la Congrégation de St Joseph de Cluny sont tolérantes et ouvertes d'esprit et de cœur, apportant leur aide aux enfants quelles que soient les appartenances religieuses.

Étant donné que ce projet se rapprochait de ce que nous avons défini, nous avons entrepris de vous le présenter afin d'aider le plus d'enfants possibles. Augusto Fernandes

**K**alapet est un petit village de pêcheurs, où les conditions de vie sont très difficiles. Les parents ont beaucoup de difficultés à subvenir aux nécessités premières indispensables pour leurs enfants. Ceux-ci ne mangent pas à leur faim, sont obligés de travailler très jeunes et par conséquent ne peuvent suivre une scolarité.

**E**n avril 1993, une communauté religieuse de Saint Joseph de Cluny s'y est installée avec pour mission de :

- Scolariser des enfants,
- Apprendre un métier et les rudiments d'une éducation à des jeunes filles qui ont entre 15 et 25 ans,
- Un rôle social par une aide quotidienne aux habitants de la région.

**P**lusieurs projets sont en cours avec entre autres la construction d'une école.

**D**epuis juillet 1993, nous avons entrepris de les aider, en mettant en place un système de parrainage pour les enfants les plus défavorisés.

# Convention

---

## **Visant :**

A définir les relations entre les parrains de l'association 3H, et les enfants parrainés (à Kalapet, par l'intermédiaire des Sœurs de Cluny), d'autre part.

## **Il a été décidé entre :**

L'association 3H à Noyon

Président : Augusto FERNANDES

Secrétaire : Béatrice URRUTIA

Trésorière : Rosario MARQUES

## **Et :**

Les Sœurs de Cluny à Kalapet

Responsable : Sœur Meera

## **I-OBJET de la Convention**

Propositions pour définir la fréquence ainsi que le contenu minimum de la correspondance entre les enfants de Kalapet et les parrains de 3H.

## **II-OBJECTIFS de la convention**

Pouvoir rendre compte aux parrains de ce qui est fait avec l'argent qu'ils veulent bien verser. Avoir un discours cohérent avec les parrains, afin de pouvoir les motiver.

## **III-FRÉQUENCE DE LA CORRESPONDANCE**

Trois correspondances par an :

1/À la rentrée scolaire (mi-juin) : une lettre d'enfant ou un dessin avec quelques mots.

2/À Noël : un dessin avec quelques mots si possible

3/Fin d'année scolaire (mi-avril) : un dessin et les photocopies des bulletins de notes.

Au moment où cette convention a été signée (12/06/96 en France et 08/07/96 en Inde), la Trésorière était Rosario MARQUES, à présent c'est Françoise CAMUS.

Vos observations sur ce qui s'est passé durant l'année (problèmes et propositions de solutions) seront les bienvenues afin que nous puissions améliorer le système pour l'année suivante.

Il est également important que vous nous résumiez comment et à quoi vous avez utilisé l'argent (fournitures scolaires, vêtements, alimentation, transports...). Nous n'attendons pas une description précise au crayon près, mais un résumé.

Il serait également intéressant et important pour nous qu'à chaque réception d'argent, vous nous le fassiez savoir, ainsi que la somme en Roupies que vous avez obtenue au change.

### **IV-3H, LES PARRAINS**

S'engagent à parrainer les enfants par périodes d'année scolaire (mi-juin, mi-avril), étant entendu que les parrains attendent un minimum de correspondance de leur filleul, même si celle-ci n'est que symbolique.

Nous avons bien entendu pris soin d'expliquer aux parrains que l'argent recueilli servira à tous les enfants de l'Ecole, et pas seulement à un seul. Nous vous demandons essentiellement que cela ne serve qu'aux enfants de Kalapet et à aucun autre projet.

### **V-NOS OBJECTIFS**

Ils sont bien entendu d'augmenter le nombre des enfants parrainés, pour cela nous avons besoin d'argumenter et donc d'avoir des lettres des enfants.

Nous restons ouverts à toutes suggestions de projets, pour les filles qui apprennent la couture, par exemple.

**AUGUSTO FERNANDES**

PRÉSIDENT 3H

**SOEUR MEERA**

RESPONSABLE KALAPET



L' HOMME POUR L' HOMME PAR L' HOMME

## Membres du Bureau :

Président :

**Augusto FERNANDES**

5 passage Norbert Segard

60400 NOYON

☎ 03 44 09 47 74

☎ 06 67 33 82 82

Secrétaire :

**Béatrice URRUTIA**

508 rue Gilbert Pichard

60170 CARLEPONT

☎ 03 44 75 40 44

Trésorière :

**Françoise CAMUS**

60 Place des Tilleuls

60400 PASSEL

☎ 06 16 51 01 09

Si vous souhaitez nous joindre, vous pouvez contacter les membres du bureau aux coordonnées ci-dessus.

**3H 21 rue du Gard**

**60400 NOYON**





L' HOMME POUR L' HOMME PAR L' HOMME

**Oui** je désire participer à votre action en devenant:

- Membre actif
- Membre bienfaiteur
- Parrainer un enfant
- Vous rencontrer afin d'avoir plus d'informations

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

**Merci de renvoyer cette page remplie, à l'adresse suivante :**

**3H 21 rue du Gard 60400 NOYON**

.....\$.....

**R.I.B. au dos (à remettre à votre banque)**

**Si vous souhaitez régler votre cotisation  
par virement bancaire.**

**Si vous choisissez ce mode de règlement,  
n'oubliez pas de renvoyer votre bulletin d'inscription,  
la trésorière vous fera un reçu annuel.**

«Le cœur empli de joie, les pains sont bien meilleurs  
qu'un empire où règne la tristesse.  
L'homme impétueux est semblable à l'arbre  
qui finit en tison, alors que l'homme modeste  
est un arbre qui porte ses fruits  
dans un jardin».

(Poème Egyptien proposé par Fañçoise CAMUS, Trésorière)

**Membre actif : à partir de 100<sup>F</sup>**

si vous souhaitez nous aider en participant  
activement aux divers projets en cours.

**Membre bienfaiteur : à partir de 50<sup>F</sup>**

si vous n'avez pas de temps à nous consacrer, mais  
que vous souhaitez cependant nous aider financièrement.

**Parrainer un enfant : 100<sup>F</sup>**

(voir la page 'Convention')

Trois possibilités pour payer votre cotisation:

☞ Annuel (en Janvier) 1200<sup>F</sup>

Â par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «3H».

☞ Trimestriel 300<sup>F</sup>

Â par trimestre en Janvier, en Avril, en Juillet et en Octobre  
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «3H».

☞ Mensuel 100<sup>F</sup>

Â par virement bancaire sur le compte de l'Association:

M<sup>r</sup>  M<sup>me</sup>

N° de compte

Veuillez verser la somme de  
100F00 par mois à l'association  
"3H", l'arrêt de ce versement se  
fera sur ma demande.

*Signature*

SOCIETE GENERALE  
4 rue de Grèce  
60400 NOYON  
☎ 03 44 09 86 00

IDENTIFICATION NATIONALE - R.I.B.  
«3H»

Banque	Agence	Numéro de compte
30003	00672	000 36518518 83



# “SI”

---

**S**i vous croyez que l'on peut remplir la mer d'Aral avec des gouttes d'eau ;

**S**i vous croyez que des hommes noirs ou blancs baignent dans une mer rouge sang ;

**S**i vous croyez que de cette mer rouge sang peut tomber une goutte vert printemps ;

**S**i vous êtes conscients que cette goutte, ces gouttes, quelles que soient leur importance, seront l'équivalent d'une goutte d'eau dans le désert ;

**S**i vous croyez que les larmes d'une mère, quelle que soit sa couleur, sa religion ou son appartenance politique, sont de la même couleur et surtout expriment la même peine ;

**S**i en sachant tout cela, vous avez envie d'être des nôtres et bien vous êtes le, la bienvenue.